

Réf: Dossier 352901

Avis de constitution

SOCIETE « SAMO ET FILS »

Siège ABIDJAN cocody Angré 7eme tranche en face
de la pharmacie 7eme tranche, Lot 2674, Ilot 227

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/09/2024 , et enregistrés au CEPICI le 02/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAMO ET FILS »

Objet : VENTE DE MATERIELS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION ;
VENTE DE MATERIELS INDUSTRIELS ;CONSTRUCTION DE BATIMENTS ;ELECTRICITE ET TRAVAUX PUBLIC ;
COMMERCE GENERALE ;VRD ;PRESTATION DE SERVICES ;
LOGISTIQUE ;MARKETING.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN cocody Angré 7eme tranche en face de la pharmacie 7eme tranche, Lot 2674, Ilot 227

Dirigeant(s) Mlle AMAN AKASSI CYNTHIA ANITA CANDIDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10720 du 18/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°64093/GTCA/RC/2024 du 18/10/2024

